

La lettre d'info aux parents d'élèves !



Quelques 275 élèves de l'école La Farandole et l'école Lou Malhoulet vont reprendre le chemin de l'école le lundi 2 septembre 2024.

La rentrée des maternelles aura lieu également le lundi 02/09 entre 8h50 et 9h30. Pour une intégration en douceur, il est demandé de ne pas inscrire les enfants de Petites Sections à la cantine ce jour-là (sauf si aucune autre solution n'est possible).

Attention. Pas d'inscription au périscolaire le jour de la rentrée ! Prenez vos précautions .

Présentation des équipes pédagogiques :

Lou Malhoulet (élémentaire). Téléphone : 04-67-88-72-88

Mail : ce.0341316w.ac-montpellier.fr

La direction : Mme Audrey LAGARDE

L'équipe :

- Mme Magali CITERNE
- Mme Elsa CORRADO (décharge de la Directrice)
- Mme Audrey ELZIERE
- Mme Marine FAYRET
- Mme Estelle FRAÏSSE
- Mme Corinne GILLE
- Mme Nadège PADILLA (décharge de Mme Citerne)
- Mme Chantal POIRIER
- Mme Laura SALGADO

Les effectifs : 177

CP : 34

CE1 : 36

CE2 : 38

CM1 : 33

CM2 : 36

La Farandole (maternelle). Téléphone : 04-67-96-20-88

Mail : ce.0341686y@ac-montpellier.fr

La direction : Mme Géraldine BASSAGANAS

L'équipe :

- Mme Fanny BADOR (décharge de la Directrice et de Mme PARIS)
- Mme Anne CAROT
- Mr Eric LOPEZ
- Mme Sandrine PARIS

Les effectifs : 98

PS : 27

MS : 37

GS : 34

Les directrices et les enseignants vous feront part des modifications pouvant intervenir en début d'année scolaire.

Informations

Composition des classes :



La composition des classes sera affichée le vendredi 30 août après-midi sur le panneau d'entrée de l'école maternelle (dans l'impasse).

En élémentaire, la répartition des élèves par classe sera affichée le jour de la pré-rentrée, le vendredi 30 août, après les dernières inscriptions.

Subventions :

Pour chaque année scolaire, la municipalité alloue un budget de 43 euros par enfant pour l'achat des fournitures scolaires nécessaires. Une enveloppe supplémentaire de 16€ par enfant est également versée à la coopérative scolaire des écoles afin de financer une partie des activités extérieures ou projets pédagogiques.

En outre, les directrices se voient affecter un budget de 200€ à 300€ pour leurs frais de fonctionnement.

Bonne route à nos jeunes collégiens :



Le 27 juin 2024, M. le Maire et les élus de la commission école ont reçu en mairie les élèves de CM2 qui s'apprêtent à rejoindre les bancs du collège. La rencontre a débuté par un temps d'échange sur le thème de la citoyenneté dans la salle du conseil municipal, suivie d'un goûter convivial. Les 39 futurs collégiens se sont vu offrir une clé USB et un livre (Guide de survie de la 6ème).

Nous souhaitons aux futurs élèves de 6ème une belle rentrée !

Les travaux estivaux



Comme chaque année, la commune profite des vacances d'été pour faire intervenir les services techniques municipaux ou autres entreprises mandatées pour effectuer les travaux d'entretien, d'aménagement ou de sécurisation des deux écoles.

Plusieurs réalisations étaient au programme :

- Réfection des sanitaires de l'école élémentaire et installation de séparations de toilettes à l'école maternelle.
- Marquage du sol de l'école maternelle : marelle, piste cyclable.....
- Installation d'un visiophone à l'école élémentaire
- Achat d'une auto-laveuse
- Achat de différentes fournitures : blouses, sabots pour les agents techniques, produits d'entretien professionnels, matériel PPMS .

Du côté du périscolaire !

Un important travail de réorganisation des services a été réalisé au cours de l'année 2023 dans l'objectif de créer un Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) en partenariat avec la caisse d'allocation familiale de l'Hérault mais aussi en lien avec les représentants des parents d'élèves.

Plusieurs évolutions ont ainsi pu voir le jour : renforcement du nombre d'agents mobilisés et de leurs qualifications, extension des horaires de garderie, évolution de la grille tarifaire et mise en place du repas à un euro pour une partie des familles, mise en place d'un programme d'animations varié tout au long de l'année et mise en place d'une aide aux devoirs.

Sous la direction de Mme Nathalie Boussac, l'équipe de l'ALP constituée d'animateurs, d'ATSEM et d'agents techniques prend en charge vos enfants durant les temps d'accueil du matin, du soir et du temps méridien.

Le bien-être de l'enfant et l'accompagnement de son développement constituent une véritable priorité pour la municipalité du Pouget, qui a fait le choix de requalifier ses services afin de simplifier la vie des familles. L'enfant est placé au centre de notre organisation.

Comment s'inscrire ?

Pour pouvoir accéder aux services de l'accueil de loisirs périscolaire, un dossier d'inscription est **OBLIGATOIRE**, à remplir en début d'année civile et à retirer au bureau du service **Enfance Jeunesse**.

Outre les informations administratives et médicales, il permet de calculer votre QUOTIENT FAMILIAL (QF) afin de déterminer vos tarifs.



Deux manières de s'inscrire mais au plus tard le mercredi de la semaine précédant l'inscription :

- directement par l'intermédiaire du portail famille
- auprès du service enfance-jeunesse

Des pénalités seront appliquées dans le cas d'une réservation ou demande de modification après la date limite ou de présence non prévue de l'enfant.

Le bureau du service Enfance Jeunesse est situé dans le couloir d'accès à la salle de garderie : il est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 11h30 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Pour tout renseignement : service.enfance-jeunesse@le-pouget.com ou au 04 49 23 07 13

Discipline



Les parents des enfants dont le comportement est irrespectueux envers le personnel seront avertis et pourront voir leurs enfants exclus temporairement des services municipaux.

Tarifs Temps d'accueil :

QF	Accueil matin 7h15-8h50	Accueil midi 12h -13h35	Accueil soir 16h45 – 18h30
Moins de 800€	1€20	50 cts	1€30
De 801€ à 1200€	1€25	1€	1€35
De 1201€ à 1600€	1€30	1€25	1€40
Plus de 1601€	1€35	1€50	1€45

Pour une inscription hors délai, des majorations sont appliquées par réservation et il n'est plus possible de s'inscrire le matin même sur le service restauration.

Pour un retard répété lors de l'accueil du soir, une majoration de 10 € sera appliquée.

Tarif Restauration :

QF	Tarif Repas
Inférieur ou égal à 1000 €	1 €
De 1001 € à 1200 €	3€49
De 1201 € à plus de 1600 €	3€50

DANS LES ASSIETTES ?



Reconduction du marché avec le prestataire Délice Traiteur, société de proximité installée à Gignac, qui fournit tous les matins les repas en liaison froide.

Les menus sont visés par une diététicienne et dans le cadre de la loi Egalim, 1 produit bio est proposé à chaque repas et une fois par semaine un produit de la région et un menu sans aliment carné.

La municipalité paie chaque repas 3.50 € et le facture aux familles soit au coût réel, soit en deçà.

Informations Pratiques :

Les horaires de l'école maternelle « La Farandole » et de l'école élémentaire « Lou Malhoulet » :



Classe : 9h – 12h / 13h45 – 16h45 .

Ouverture du portail et accueil des enfants dès 8h50 le matin et 13h35 l'après-midi.

Les Horaires ALP :

Accueil du matin : 7 h 15 – 8 h 50

Accueil Méridien : 12 h 00 – 13 h 35

Accueil du soir : 16 h 45 – 18 h 30

Téléphone de l'ALP : 06 89 03 73 60

Le Personnel affecté aux écoles et au périscolaire :



- Boussac Nathalie : Directrice du Service Enfance Jeunesse
- Garcia Florence : Directrice Adjointe du Service Enfance Jeunesse
- Molinier Arnaud : Directeur de l'ALP
- Emmanuel Chantal : Responsable restauration et accueil des enfants de maternelle
- Boulenc Eloïse, Labarca Irène, Lambert Mélanie, Moll Sébastien : ATSEM
- Knockaert Laurine, Pedreno Laury, Santamaria Lydie, Virenque Perrine, Coste Valérie : pôle animation
- Challaoui Karima, Durand Sabrina, Poujol Lise : pôle hygiène et service
- Virenque Bernadette : pôle culture, lecture et animation à la médiathèque
- Ranchon Elisabeth : aide aux devoirs (bénévoles)
- Sliman Naouel : agent communal de Puilacher
- Euzenat Manon, Foucaut Nolan : Services civiques universels (recrutés par l'Education Nationale) :

Commission école :



La Commission « affaires scolaires et périscolaires », animée par Josette CUTANDA, première adjointe au Maire, est composée de :

- Françoise BOURBOUJAS, adjointe au Maire,
- Danièle DESCAMPS,
- Cendrine BONNET,
- Thierry ORTUNO.

L'adjointe aux affaires scolaires de la commune de Puilacher est Josette QUENARDEL.

Ces élus sont tous très investis dans la gestion de l'école et œuvrent quotidiennement pour le développement des enfants.

Association des parents d'élèves : « LES PETITS BOHEMIENS »



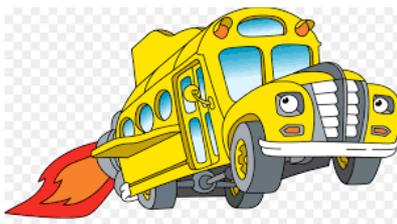
Contact :

- via le groupe Facebook « Les Petits Bohémiens » ou le mail :
- contact@lespetitsbohemiens.fr

Contact parents élèves :

- parents.lafarandole@outlook.fr (pour la maternelle)
- parents.loumalhoulet@outlook.fr (pour l'élémentaire)

Enfants de Puilacher :



De la station de départ du bus jusqu'à l'arrivée devant l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité de la mairie de Puilacher ; dès la descente du bus, la prise en charge des enfants relève de la responsabilité de la mairie du Pouget par l'intermédiaire des agents municipaux.

L'inscription et la carte délivrée par Hérault transports sont obligatoires pour effectuer ces trajets.

Un autocar assure le service ; les plus jeunes enfants étant encadrés par un agent communal de Puilacher.

Il est essentiel que les parents sensibilisent leur enfant au comportement attendu dans le bus : attitude calme et respect sont nécessaires afin que la sécurité de tous soit effective et que ce trajet constitue une phase de transition sereine avant de démarrer les apprentissages ou pour le retour vers la maison.

Les parents des enfants dont le comportement ne répond pas à ces critères seront avertis et pourront voir leur enfant exclu temporairement du bus.

➤ **Organisation spécifique à l'école maternelle :**

Les parents devront compléter le planning (bus, cantine, accueil matin et soir) édité par la mairie de Puilacher.

Chaque semaine, cette feuille remplie sera remise à la mairie de Puilacher (ou transmise par message à mairiepuilacher1@orange.fr) au plus tard le vendredi midi.

Les divers déplacements seront synthétisés sous forme d'un tableau hebdomadaire remis le lundi par Mme Naouel SLIMAN à la Directrice de l'école maternelle.

Tout changement imprévu devra être signalé de la même façon à la mairie de Puilacher.

Circulation et stationnement : une responsabilité collective !

Respectez les passages piétons et les emplacements réservés aux bus et aux personnes à mobilité réduite.

Respectez le code de la route et les limitations de vitesse particulièrement aux heures d'entrée et de sortie de classes !

Ne stationnez pas en double file au risque de voir des enfants et des adultes se faufiler entre les voitures.

N'interpellez pas votre enfant depuis le trottoir opposé.

Privilégiez les déplacements à pieds ou à vélo.



Sécurité :



Pour rappel : les chiens, les vélos et trottinettes sont interdits dans l'impasse de l'école maternelle.

Histoire et vie du groupe scolaire :



Quelques mots sur l'histoire de notre école :

La partie la plus ancienne du groupe scolaire, qui accueille actuellement l'école élémentaire, est caractéristique des mairie-écoles des années 1920-1930.

Cet équipement intégrait la mairie jusqu'à ce qu'elle déménage, courant des années 1990, dans de nouveaux locaux situés en vis à vis. Le bâtiment sur rue est pourvu d'un étage initialement destiné aux logements de fonction. L'ensemble est complété de deux cours cernées de préaux dont l'un a été fermé afin de créer deux salles de classes. Séparant ces deux cours, l'ancienne salle des fêtes du village est aujourd'hui transformée en réfectoires pour les primaires et maternelles et sert aussi de salle de motricité.

Classement de la façade :

Le 30 mars 2023, la direction régionale des affaires culturelles a attribué au groupe scolaire Lou Malhoulet **le label « architecture contemporaine remarquable »**.

Ce label signale l'intérêt de cette réalisation et participe à sa reconnaissance.

Les motifs de la labellisation sont les suivants :

- la monumentalité du groupe scolaire et son importance dans le tissu urbain et la permanence du programme mairie-école dans les années 1930.
- l'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique.

Cette labellisation apportera une dimension supplémentaire à notre patrimoine communal.

Une étude pour se projeter sur l'avenir du groupe scolaire :

En 2023, la municipalité de Le Pouget a engagé une étude sur la restructuration du groupe scolaire afin d'anticiper les besoins futurs pour faire face à l'évolution de la population, et faire évoluer ce service public qui assure l'éducation des enfants dans les meilleures conditions.

Un programmiste s'est vu confier une mission d'accompagnement de la commune dans la définition d'un projet global, dont les principaux enjeux sont le dimensionnement des classes et infrastructures connexes, la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité et l'aménagement d'un nouveau restaurant scolaire ou d'une salle de motricité.

Le personnel intervenant, les enseignants et les représentants de parents d'élèves ont été associés à cette réflexion.

*Bonne année scolaire 2024-2025 aux enfants, aux enseignants,
aux parents ainsi qu'au personnel municipal !*

